

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03052021
DÉLIBÉRATION N°03052021-12

L'an deux mille vingt et un, le trois mai à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison des Associations, sous la présidence de M. Jean-Claude SARTER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de conseillers représentés : 03

Nombre de conseillers absents : 02

Date de convocation : 25 avril 2021

PRESENTS :, Olivier BOURGEOIS, Céline BOURSIER, Marie Grace CAPELLI, , Benoit DUCHEMIN, Sébastien ESPINASSE, Marie-Aude GONON, Yannick GRADEL, Claire GRANDJEAN, Nathalie HENNER, Cécile HOOG, Mathias LAVOLE, Olivier LEMPEREUR, Roger LEVAYER, Karine LOCATELLI, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Stéphane PUGLISI, Jean-Claude SARTER, Vanessa SEILLET, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Danielle TALBOT, Isabelle TRICOT (22)

REPRESENTES : Virginie ALLEGRET-CADET a donné pouvoir à Céline BOURSIER, Danielle TALBOT à Jean-Claude SARTER, Romain DE WAELE a donné pouvoir à Isabelle TRICOT (03)

ABSENTS: Philippe THOMAS, Carole FROT-COUTAZ (02)

SECRETAIRE: Mathias LAVOLE

OBJET : REVISIONS DES TARIFS DE CONCESSIONS FUNERAIRES et DE CASES DE COLUMBARIUM **APPLICABLE AU 1^{er} JUIN 2021**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le tarif des concessions funéraires en vigueur depuis 2009 est le suivant :

Concession funéraire 2 m² 15 ans : 100.00€

Concession funéraire 2 m² 30 ans : 200.00€

Columbarium 1 case 15 ans : 150.00€

Il propose au Conseil municipal, après consultation des tarifs en vigueur dans diverses communes proches, de modifier les tarifs applicables de la manière suivante :

Concession funéraire 2 m² 15 ans : 200.00€

Concession funéraire 2 m² 30 ans : 400.00€

Columbarium 1 case 15 ans : 300.00€

Columbarium 1 case 30 ans : 600.00€

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré, approuve la proposition de révision tarifaire de Monsieur le Maire. Il charge également M. le Maire de mentionner ces changements dans le règlement des cimetières communaux.

POUR : 25

Abstentions : 00

Contre : 00



Le MAIRE,

Jean-Claude SARTER

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

A SAINT LAURENT DU PONT, le 4 mai 2021

Envoyé en préfecture le 04/05/2021

Reçu en préfecture le 04/05/2021

Affiché le 05.05.21

ID : 038-213804123-20210504-0305224-DE